

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 454

présenté par
Mme de La Raudière

ARTICLE PREMIER

ANNEXE

Après le mot :

« efficacité »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 12 :

« , son mode d'organisation et sa capacité à satisfaire les usagers dans leurs demandes de conseils et de services. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence, pour que l'administration vise la satisfaction de l'utilisateur dans ses démarches.